

CHAPITRE 7

Arbitrage entre entreprise individuelle et SARL ou SUARL

01. Coût IR versus coût IS

(1) Revenu imposable jusqu'à 50.000 D :	
IR 13.100 + CSS 500 =	13.600
Comparé à IS + CSS + RAS sur dividende pour 50.000 x (15% + 1%) + (42.000 x 10%)	12.200
Surcoût pour la forme personnelle de	1.400
(2) Revenu supérieur à 50.000 D :	
IR + CSS	36%
IS + CSS + RAS sur dividende	24,4%
Un impôt supérieur de 11,6% du revenu pour les personnes physiques	11,6%

02. Coût de gestion

La forme personne physique n'entraîne pas de coût de gestion juridique ni de contrôle légal comparée à la personne morale mais engage la totalité du patrimoine en cas de défaillance.

Le risque de droit pénal est beaucoup plus réduit pour la forme personne physique comparée aux sociétés de capitaux.

03. Impact économique des écarts d'imposition

L'écart important du coût de l'impôt entraîne un biais qui affecte le choix de la forme juridique, ce qui peut être à l'origine d'une mauvaise allocation des ressources. La réforme du régime fiscal de l'IR pour apporter plus de neutralité pour le choix de la forme juridique est à la fois urgente et indispensable.